

4. Aux fins de la présente annexe :

CPC s'entend des numéros de la Classification centrale de produits (CPC) établis dans les *Études statistiques, Série M, N° 77, Classification centrale de produits (CPC), Provisoire, 1991*, du Bureau de la statistique des Nations Unies;

CTI s'entend, au Canada, des numéros de la Classification type des industries (CTI) établis dans la *Classification type des industries* de Statistique Canada, 4^e édition, 1980.